

Vitival

Plateforme viti orientation bio

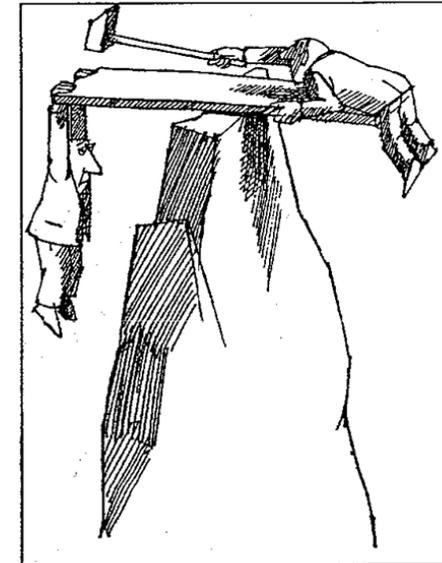
**Formation
professionnelle
et
Agriculture
biologique**



Principes de base défendus par l'EAV

➤ Une seule agriculture avec plusieurs modes de production

- Agriculture intégrée, raisonnée, ...
- Agriculture biologique, bio dynamique, ...



➤ Une seule ordonnance de formation

➤ Un seul CFC

➤ Des écoles d'agriculture ouvertes



Démarche
commune
avec un
objectif de
qualité de la
formation

L'Ecologie : une thématique présente depuis longtemps à Châteauneuf



CHÂTEAUNEUF
FORMATION

- Premiers cours bio donnés dans les années 80 par Jacques Granges, puis repris par Grégoire Raboud ou Augustin Schmid.
- Châteauneuf, précurseur en Romandie !
- Agriculture biologique toujours présente dans le grilles horaires (Catherine Terretaz, Nicolas Luisier, Mauro Genini, Etienne Tornay, Daniel Etter, Lionel Favre, Benoit Huser, ...)



Ordonnance fédérale de formation



Ordonnance du SEFRI¹ sur la formation professionnelle initiale champ professionnel «agriculture et de ses professions»*

412.101.220.83

du 8 mai 2008 (Etat le 1^{er} mars 2017)

-
- | | |
|-------|---|
| 17011 | Maraîchère CFC/Maraîcher CFC
Gemüsegärtnerin EFZ/Gemüsegärtner EFZ
Orticoltrice AFC/Orticoltole AFC |
| 16403 | Avicultrice CFC/Aviculteur CFC
Geflügelfachfrau EFZ/Geflügelfachmann EFZ
Avicoltrice AFC/Avicoltole AFC |
| 15005 | Agricultrice CFC/Agriculteur CFC
Landwirtin EFZ/Landwirt EFZ
Agricoltrice AFC/Agricoltole AFC |
| 16003 | Arboricultrice CFC/Arboriculteur CFC
Obstfachfrau EFZ/Obstfachmann EFZ
Frutticoltrice AFC/Frutticoltole AFC |
| 22603 | Caviste CFC Weintechnologin
EFZ/Weintechnologe EFZ
Cantiniera AFC/Cantiniere AFC |
| 16103 | Viticultrice CFC/Viticulteur CFC
Winzerin EFZ/Winzer EFZ
Viticoltrice AFC/Viticoltole AFC |



Ordonnance de formation – Agriculture biologique



- ▲ Révision régulière, en principe chaque 5 ans, de l'ordonnance de formation de « l'agriculture et de ses professions ».
- ▲ Révision du 1 mars 2017, un des changements les plus importants demeure celui de la formation « bio » avec de nouvelles exigences.



Domaine spécifique production biologique



CHÂTEAUNEUF
FORMATION

▲ Principe de base

- Toutes les professions du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions, à l'exception de la profession de caviste, peuvent être accomplies et acquises avec le domaine spécifique «production biologique». Celui-ci comprend l'agriculture bio-organique et l'agriculture biodynamique. Moitié de sa formation en entreprise, mais au minimum un an dans une exploitation bio reconnue.
- **Choix de l'apprenti au début de sa formation !**

▲ Objectifs de formation

- Les objectifs de formation propres au domaine spécifique production biologique sont formulés dans le plan de formation et signalés pour chaque profession.



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Domaine spécifique production biologique

240 leçons au total

- 1^{ère} année: 24 leçons en classes **communes** (pour tous)
- 2^{ème} année: 24 leçons en classes **communes** (pour tous)
- 3^{ème} année:
 - 120 leçons (y compris approfondissement en production biologique) en classes **séparées**
 - 60 leçons si possible en classes **séparées**
 - 12 leçons en environnement de travail, en **commun**



CHATEAUNEUF
FORMATION

Choix et possibilités pour l'EAV – Châteauneuf

▲ Variante « BIO COMPLET »

- Tous les apprentis suivent la totalité des périodes d'enseignement « bio », même si leur contrat ne spécifie pas avec « spécialisation biologique ».
- Ne toucheront le CFC avec « spécialisation biologique » que les apprentis qui auront effectué la moitié de leur formation dans une entreprise biologique reconnue.

▲ Variante « BIO-SECTORIEL »

- Seuls les apprentis qui sont en possession d'un contrat avec « spécialisation biologique » suivent l'approfondissement en production bio, soit les 120 périodes de 3^{ème} année. Pendant ce temps, les autres apprentis suivent d'autres cours d'approfondissement.

Choix et possibilités pour l'EA – Châteauneuf

▲ Variante retenue pour Châteauneuf

? Décision avant la fin de l'année ?

- *Connaissances fondamentales pour tenir compte de l'évolution de la production agricole*
- *Possibilité de mettre en place des synergies entre les filières et de prendre en compte les classes avec de petits effectifs*



Ordonnance fédérale de formation



Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

OdA AgriAliForm
Version du 01.03.2017

Plan de formation

pour les professions

Viticulteur/Viticultrice CFC

Viticulteur/Viticultrice domaine spécifique en production biologique CFC

Domaines de compétence

Production végétale

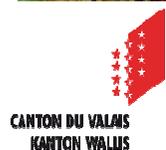
Production animale

Vinification

Mécanisation et installations

Environnement de travail

Thèmes régionaux facultatifs



Vitival Novembre 2018

Ordonnance fédérale de formation



A. Domaine de compétence: Production végétale

A1 Objectif général: Travailler le sol

Le sol est un facteur de production important. Le maintien durable de la fertilité du sol est un pré requis pour l'avenir de l'agriculture. Les sols se distinguent selon leur aptitude à la production et nécessitent des travaux différents selon la topographie, le type, le climat et les conditions météorologiques.

En conséquence, les personnes en formation doivent être sensibilisées à l'écosystème du sol. Elles doivent acquérir les connaissances écologiques, économiques, techniques et scientifiques pour une production végétale durable et sont appelées à mettre en pratique ces connaissances dans leur travail.

A1.1 Valable pour **Objectif particulier**

Agr, Ar, Av,
Ma, Vi

Les professionnels évaluent le sol en fonction du type d'utilisation envisagé.

CMSP: Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus.

Valable pour **Objectifs évaluateurs: Les professionnels sont capables de...** **EC** **EF** **EP** **CI**

A1.3.5	Ma, Agr, Ar, Vi	exposer les directives et les dispositions relatives à la protection des sols, à la préservation de la fertilité du sol ainsi qu'à l'entretien du sol (IP Suisse, Bio, p. ex.).	C2		x	
A1.3.6	Ma, Av, Agr, Ar, Vi	présenter les facteurs influençant de manière positive ou négative la fertilité du sol, et proposer les mesures adéquates.	C5		x	

Ordonnance fédérale de formation



E1.5	Valable pour Agr, Ar, Av, Ma, Vi	Objectif particulier Les professionnels reconnaissent l'importance de la production biologique comme alternative à la production conventionnelle. Ils connaissent les points communs et les différences entre les méthodes de production biologique et les incluent en connaissance de cause dans leurs réflexions. <i>CMSP: Pensée systémique, techniques créatives, produire de manière responsable, apprentissage tout au long de la vie</i>
-------------	--	--

	Valable pour	Objectifs évaluateurs: Les professionnels sont capables de...	EC	EF	EP	CI
E1.5.1	Ma, Av, Agr, Ar, Vi	expliquer l'historique des modes de production biologique.	C2		x	
E1.5.2	Ma, Av, Agr, Ar, Vi	comparer les différentes méthodes de production biologique et démontrer les différences (bio fédéral, bio-organique, bio-dynamique).	C4		x	
E1.5.3	Ma, Av, Agr, Ar, Vi	démontrer en s'appuyant sur des exemples concrets les avantages des cycles fermés sur l'exploitation.	C2		x	
E1.5.4	Ma, Av, Agr, Ar, Vi	décrire les différents objectifs de l'utilisation des préparats et d'autres auxiliaires biologiques.	C2		x	

Production animale et production biologique

- ▲ Participation du Valais à un projet romand
- ▲ Mise en place d'une classe romande commune à tous les apprentis de 3èmes années
- ▲ 120 périodes de cours données, durant 3 semaines organisées sous forme de cours blocs



Formation continue et agriculture biologique

Ecologie et agriculture biologique

- Cours d'introduction à l'agriculture biologique
- Introduction à la permaculture
- Techniques homéopathiques
- Découvertes botanique dans le vignoble
- Agriculture biologique : introduction au processus de reconversion (Viège)
- Agriculture biologique : Formulaires et problèmes de reconversion (Viège)
-

Avant



Après !!!!



Viège – Ecole et domaine



- ▲ **Réflexions identiques sur le centre agricole de Viège et domaine en agriculture biologique depuis de nombreuses années**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

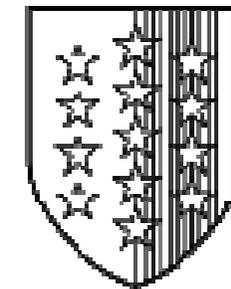
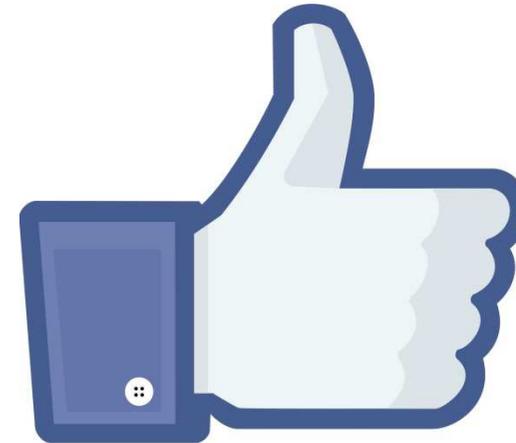
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ÉCOLE D'AGRICULTURE
CP 437, CH-1951 Sion
T +41 (0)27 606 77 00
F +41 (0)27 606 77 04
chateauneuf@admin.vs.ch

 Ecoleagriculturevalais

 EAVChateauneuf

 www.vs.ch/agriculture
www.agri-job.ch
www.jardinsuisse.ch



CHÂTEAUNEUF
FORMATION